



TITLE:

# Notes sur le vocabulaire des Lettres à Lucilius en français médiéval

AUTHOR(S):

Miyashita, Takuya

---

CITATION:

Miyashita, Takuya. Notes sur le vocabulaire des Lettres à Lucilius en français médiéval. 仏文研究 2022, 53: 5-20

ISSUE DATE:

2022-10-31

URL:

<https://doi.org/10.14989/286034>

RIGHT:

許諾条件により本文は2023-11-01に公開

# Notes sur le vocabulaire des *Lettres à Lucilius* en français médiéval

Takuya Miyashita

## Introduction

La première traduction française des *Lettres à Lucilius* (*Epistulae morales ad Lucilium*) de Sénèque a vu le jour au début du 14<sup>e</sup> siècle, dans le Royaume de Naples<sup>1</sup>. Formisano et Lee ont fait le relevé des italianismes qu'elle contient<sup>2</sup>. Du point de vue du lexique, cependant, il est possible de compléter leurs analyses par l'étude de cas particuliers qui n'ont pas retenu leur attention<sup>3</sup>. Dans cet article, nous traiterons de deux catégories de termes : d'une part, ceux qui, empruntés au latin ou non, ont été introduits en français à une date plus ancienne que ce que l'on pensait ; et d'autre part, les *latinismes*. Il convient en effet de distinguer cette notion du fait philologique de l'*emprunt* : nous réservons strictement l'appellation de latinismes aux termes ou aux locutions dont l'usage, calqué sur la langue latine, présente un écart avec les règles usuelles du français. Nous examinerons pour finir quelques occurrences de mots/usages dits régionaux et de néologismes.

Cette traduction est conservée dans les cinq manuscrits suivants<sup>4</sup> :

A : Paris, BNF, fr.12235

B : Paris, BNF, nouvelle acquisition fr. 20545

---

<sup>1</sup> Cette traduction est datée de 1308 à 1310 parce que c'est pendant cette période que le dédicataire, Bartolomeo Siginolfo, était comte de Caserte. Mario Eusebi, « La più antica traduzione francese delle *Lettere morali* di Seneca e i suoi derivati », *Romania* 91, 1970, pp. 1-47, ici p. 1. (Le traducteur explique, dans le préambule, la raison pour laquelle il a entrepris la traduction : « Car mi sire Bartholomy Sygin[u]lfe de Naples, conte de Caserte et grant chambellenc du royaume de Sezille, l'en pria et li commanda, et por ce qu'il le tenoit a son seigneur, il ne l'osa refuser, ains emprist a fere chose outre son pooir et outre sa force. » Nous citons le manuscrit de Londres.)

<sup>2</sup> Luciano Formisano et Charmaine Lee, « Il 'francese di Napoli' in opere di autori italiani dell'età angioina », in *Lingue e culture dell'Italia meridionale (1200-1600)*, Paolo Trovato (a cura di), Bonacci, 1993, pp. 133-162.

<sup>3</sup> En effet, le texte « non è stato spogliato a tappeto » par Formisano et Lee (*ibid.*, p. 135).

<sup>4</sup> Eusebi, *op.cit.*, pp. 2-3. Les sigles sont celles d'Eusebi.

C : Londres, British Library, additional 15434

D : Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, 10546

E : Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, 9091

Bien qu'elle ne soit pas l'œuvre d'un traducteur français, mais sans doute italien, le texte français ne présente pas d'erreur majeure. Les excuses formulées sur ce point par le traducteur doivent être imputées à un *topos* de la modestie, comme l'a signalé Lee<sup>5</sup>. Et quant à l'italianisme, « l'émergence d'italianismes graphiques ou lexicaux reste un phénomène occasionnel et non caractéristique »<sup>6</sup> chez ce traducteur, en empruntant les mots de Segre. Tout en constatant que « dans le texte se rencontrent quelques italianismes lexicaux et syntaxiques »<sup>7</sup>, Zinelli affirme cependant que leur proportion reste « faible »<sup>8</sup>. Il serait vain d'y chercher des traits semblables à la *Chanson de Roland* dans le manuscrit dit V4<sup>9</sup>, ou à la *Geste francor* dans celui que l'on connaît sous l'appellation de V13<sup>10</sup> : on ne trouve pas l'usage de *ne* pronom adverbial <INDE (= fr. *en*), ni la désinence *-a* pour le présent de la 3<sup>e</sup> personne du singulier, par exemple, dans cette traduction.

En dépouillant le texte en entier, on relève de nombreux exemples intéressants du point de vue lexicologique, qui sont restés inaperçus.

### Les mots dont la première attestation doit être reculée dans le temps

Il semble établi que le vocabulaire du français s'est accru à la faveur du mouvement de traduction des textes latins, et que cet enrichissement s'est notablement accentué avec les traductions de Saint

---

<sup>5</sup> Charmaine Lee, « Letteratura franco-italiana nella Napoli angioina ? » *Francigena* 1, 2015, Università degli studi di Padova, p. 94.

<sup>6</sup> (« *l'emergere di italianismi grafici o lessicali resta [...] un fenomeno saltuario e non caratterizzante* ») Cesare Segre, « La letteratura franco-veneta », in *Storia della letteratura italiana*, dir. par Enrico Malato, vol. 1, *Dalle origini a Dante*, Salerno editrice, 1995, p. 632, qualifiant les premiers textes français encyclopédiques/historiques écrits par Italiens. Pensons, par exemple, au bon français de Brunetto Latini, un florentin.

<sup>7</sup> (« nel testo si riscontrano alcuni italianismi lessicali e sintattici ») Fabio Zinelli, « « je qui li livre escrive de letre en vulgar » : scrivere in francese a Napoli in età angioina », in *Boccaccio angioino. Materiali per la storia culturale di Napoli nel Trecento*, Giancarlo Alfano, Teresa D'Urso e Alessandra Perriccioli Saggese (a cura di), P.I.E. Peter Lang, 2012, p. 150. Mais l'italianisme n'est pas détaillé.

<sup>8</sup> Fabio Zinelli, « Espaces franco-italiens : les italianismes du français-médiéval », in *La régionalité lexicale du français au Moyen Âge*, Martin Glessgen/David Trotter (éds.), Éditions de linguistique et de philologie, 2016, p. 242.

<sup>9</sup> Nous avons consulté l'édition par Robert Cook. *La Chanson de Roland / The Song of Roland: The French Corpus*, edited by Joseph J. Duggan et al., Brepols, 2005, 3 vol. ; The Venice 4 Version, edited by Robert F. Cook, t. 1, II, pp. 1-414.

<sup>10</sup> *La Geste Francor. Edition of the Chansons de geste of MS. Marc. Fr. XIII (=256), with glossary, introduction, and notes by Leslie Zarker Morgan*, 2 vol., Arizona Center for Medieval and Renaissance Studies, 2009.

Augustin et d’Aristote (à partir de la traduction en langue latine), entre autres, à l’époque du moyen français<sup>11</sup>. Le nom de Nicole Oresme, le traducteur d’Aristote, est souvent cité en exemple. Dans la traduction des *Lettres* qui nous occupe, nous avons recensé un certain nombre de mots dont l’attestation la plus ancienne remontait jusqu’alors chez ce traducteur du temps de Charles V. À titre d’exemples, on peut mentionner les mots pour lesquels le *Dictionnaire du français médiéval* de Takeshi Matsumura (Mts) indique les œuvres de Nicole Oresme comme première attestation<sup>12</sup> (et quand Mts n’enregistre pas le mot ou le sens, nous nous référons à DMF ou FEW). Pour chaque nomenclature, nous présentons d’abord le mot concerné et sa traduction, puis la citation de son occurrence, assortie d’un bref commentaire, et enfin les entrées dans les dictionnaires. Le texte cité est la leçon du ms. C<sup>13</sup>, transcrite par nous. Nous mettons entre parenthèses les numéros de folio, de l’épître et de section, attribués par les éditeurs latinistes<sup>14</sup>, p. ex. 27b, Ep.29,11 signifie la colonne à droite du folio 27 recto (a et b sont pour le recto, c et d pour le verso) du manuscrit, et la section 11 de l’épître 29.

Voici les mots dont l’introduction dans un texte en langue française par Nicole Oresme, en dehors de la présente traduction de Sénèque, renvoie au *Livre d’Éthique d’Aristote* (ca. 1370).

**achademique** : ‘des disciples de Platon, académicien’. « Ce dist Epycurus. Aussi redient toutes manieres de philosophes, si comme sont peripatetiques, achademiques, stoïques<sup>15</sup>, et ciniques. » (27b, Ep.29,11<sup>16</sup>). Ce mot est absent dans Mts et TL. D’après FEW (24, 65a), cette acception est

<sup>11</sup> Gaston Zink, *Le Moyen français (XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles)*, PUF, Collection « Que sais-je ? », 1990, pp. 82-83.

<sup>12</sup> Pour les dictionnaires, nous usons des abréviations suivantes : **DiFrI**=*Dizionario del Franco-Italiano. La definizione del corpus, le coordinate spazio-temporali, le prime voci*, <https://www.rialfri.eu/rialfriWP/dizionario/a>, [dernier accès 2/8/2022] ; **DMF**=ATILF/CNRS/Université de Lorraine, *Dictionnaire du moyen français (1330–1500)*, <http://www.atilf.fr/dmf/> [dernier accès 2/8/2022] ; **FEW**=Walther von Wartburg, *et al.* (éd.), *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes*, 25 vol., Klopp *et al.*, 1922–2002 ; **Gdf**=Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l’ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, 10 vol., Vieweg, 1881-1902, **GdfC** pour t. 9-10 ; **Mts**=Takeshi Matsumura, *Dictionnaire du français médiéval*, Belles Lettres, 2015 ; **OLD**=P.G.W. Glare *et al.*, *Oxford Latin Dictionary*, Oxford University Press, 1982 ; **TL**=Adolf Tobler/Erhard Lommatzsch, *et al.*, *Altfranzösisches Wörterbuch*, 11 vol., Weidmann/Steiner, 1925-2002 ; **TLFi**= ATILF/CNRS/Université de Lorraine, *Trésor de la langue Française informatisé*, <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm> [dernier accès 2/8/2022] ; **TLIO**=Pietro G. Beltrami, Lino Leonardi, *Tesoro delle Lingua Italiana delle Origini*, diretto di Paolo Squillaciotti, <http://tlio.oivi.cnr.it/TLIO/> [dernier accès 2/8/2022].

<sup>13</sup> C’est le manuscrit de base de notre édition critique (en préparation).

<sup>14</sup> Nous consultons l’édition de Reynolds (*L. Annaei Senecae Ad Lucilium Epistulae Morales*, L.D. Reynolds (éd.), Oxford University Press, 2 tomes, 1965).

<sup>15</sup> La leçon de C est « sidique », A « cindique ». Nous le corrigeons d’après BDE.

<sup>16</sup> Comparer avec le texte latin : « Epicurus ; sed idem hoc omnes tibi ex omni domo conclamabant,

attestée en 1370, chez Oresme. À cet usage aurait dû être substitué le terme d'*académicien*. DMF (s.v. « académique ») cite Raoul de Presles, *Cité de Dieu*, traduction de Saint Augustin (1371-1375). GdfC 8,19c.

**catillier** : ‘chatouiller, exciter’. « Vas tu delit querant, neis quant ton ami muert ou en l’eure que on l’enfuet ? Ains veuls ton duel catillier. » (115b, Ep.99,27<sup>17</sup>). C’est DMF (s.v. « chatouiller ») qui cite Nicole Oresme. Mts (572a) cite *De vieillesse*, traduction de Cicéron par Laurent de Premierfait (1405), avec le sens d’« exciter ».

**clause** : ‘conclusion’. « Muire li hons en quelque part il vueille, mes que la clause, c’est « la fin soit bone ». » (71d, Ep.77,20<sup>18</sup>). C’est encore une fois DMF (s.v. « clause 1 » sens C2) qui cite Nicole Oresme. Pour cette acception, il cite aussi le *Miracle de Notre Dame d’Amis et d’Amille* (ca. 1365). Elle est en revanche absente de Gdf, TL, et Mts. FEW (2-1, 754a) signale seulement qu’elle est en usage depuis le 14<sup>e</sup> siècle.

**despoilleur** : ‘spoliaire, lieu où l’on dépouillait les gladiateurs tués’. « Cuides tu que aucuns soit si follement couvoiteus de vie qu’il aint miex estre estranglés el despoilleur, que en l’areine ? » (99b, Ep.93,12<sup>19</sup>). À noter que le sens que donnent les dictionnaires est « celui qui dépouille », et non pas le lieu ; l’acception de notre texte est donc inconnue des dictionnaires. Mts 978a, FEW 12, 202b (« Oresme–Oud 1660 »), GdfC 9, 355a, DMF s.v. « dépouilleur ». Absent de TL.

**dire (a proprement)** : ‘pour parler en termes précis’. « S’il n’a ne tempeste ou corage, ne douleur ou cors, se aucun autre delit vient par dehors, il n’acroist pas le souverain bien. Mes a proprement dire il li donne saveur et delit, car ce souverain bien de l’umaine nature, se tient apaié de la pais du cors et du corage. » (57a, Ep.66,46<sup>20</sup>). C’est « a proprement parler » qui se trouve dans les dictionnaires. Mts 2727a, FEW 9, 458a, DMF s.v. « proprement ». FEW note que cette expression est « seit Fur 1690 ».

---

Peripatetici, Academici, Stoici, Cynici. » (l’édition de Reynolds, *op.cit.*, p. 83)

<sup>17</sup> « Ne illo quidem tempore quo filius ardet aut amicus expirat cessare pateris voluptatem, sed ipsum vis titillare maerorem ? » (*ibid.*, p. 416)

<sup>18</sup> « Quocumque voles desine : tantum bonam clausulam inpone. » (*ibid.*, p. 249)

<sup>19</sup> « numquid aliquem tam stulte cupidum esse vitae putas ut iugulari in spoliario quam in harena malit ? » (*ibid.*, p. 363)

<sup>20</sup> « Si qua extra blandimenta contingunt, non augent summum bonum, sed ut ita dicam, condiunt et oblectant ; absolutum enim illud humanae naturae bonum corporis et animi pace contentum est. » (*ibid.*, p.192)

**idee** : ‘essence éternelle et purement intelligible des choses sensibles’. « Se tu me demandes quels choses ce sont : c’est une manere de choses qui est propre de Platon. Car il fu celui qui premierement et especialment les controuva et les appelle ydees, des queles et a l’exemple des queles se font toutes les choses qui sont. » (47b, Ep.58,18<sup>21</sup>). DMF (s.v. « idée ») cite le même texte que Mts et y interprète le terme dans le sens de « notion abstraite ». Dans la phrase qui suit, la traduction emploie *ydea*, avec la terminaison latine. Pour le mot dans son sens platonicien, voir aussi DiFrI (s.v. « [idee] »), qui s’appuie sur la même phrase éditée par Eusebi<sup>22</sup>. Mts 1886a, FEW 4, 532a, GdfC 9, 780b, TL 7, 1274.

**survenir** : ‘venir comme surcroît’. « Et ja soit chose que ce soit cause, ce n’est pas la cause qui fet, ains est une cause seurvenant. » (53b, Ep.65,14<sup>23</sup>). Parmi les dictionnaires, seul DMF (s.v. « survenir ») enregistre ce sens. FEW 14, 245a, Mts 3185b, Gdf 7, 530c/543a, GdfC 10, 701, TL 9, 935.

**trister (se)** : ‘s’affliger’. « Et met jus ce cors ou tu as longuement habité, il sera enfois, et despeciez, et esfaciez. Pour quoi t’en tristes tu ? Ainsi seult fere. » (119b, Ep.102,27<sup>24</sup>). FEW (13-2, 302b) note pour l’usage pronominal « 1370-Brantôme », soit jusqu’en 1881. Mts 3362a, Gdf 8, 79c, TL 10, 665, DMF s.v. « trister ».

Passons aux mots dont la première utilisation en français est attribuée à un autre ouvrage d’Oresme, *Le Livre du ciel et du monde* (ca.1377), traduction de *De caelo et mundo* d’Aristote.

**compensser** : ‘contrebalancer’. « Que par mescongnoissance l’en doit son bienfet recesser. Et que l’en doit l’injure et le bienfet compensser. Et que nus ne set rendre graces du bienfet fors que li sages. Et du bien de congnoissance, et du mal de mescongnoissance. » (A64a<sup>25</sup>, Ep.81 rubrique<sup>26</sup>).

---

<sup>21</sup> « Quae sint interrogas ? Propria Platonis supellex est : ‘ideas’ vocat, ex quibus omnia quaecumque videmus fiunt et ad quas cuncta formantur. » (*ibid.*, p.157)

<sup>22</sup> Pour la langue italienne, TLIO (s.v. « idèa ») cite pour le sens platonicien de ce mot la version italienne de notre texte au 14<sup>e</sup> siècle (*Volgarizzamento delle Pistole di Seneca e del Trattato della Provvidenza di Dio*, a cura di Giovanni Bottari, Firenze, Tartini e Franchi, 1717), mais sa première attestation est chez Dante, *Convivio*, écrite en 1304-07.

<sup>23</sup> « Ut sit causa, non est efficiens causa, sed superveniens. » (l’éd. de Reynolds, p. 178)

<sup>24</sup> « et istuc corpus inhabitatum diu pone. Scindetur, obruetur, abolebitur : quid contristarit ? ita solet fieri » (*ibid.*, p. 431).

<sup>25</sup> Cette partie manque dans le ms. C. Nous citons ici la leçon de ms. A.

<sup>26</sup> Nous citons pour les rubriques Pal.lat.1538 de Biblioteca Apostolica Vaticana, un des manuscrits qu’Eusebi mentionne (« Credo che il testo utilizzato dal volgarizzatore fosse affine a quello di questi manoscritti » (*op. cit.*, p. 17)), parce qu’elles sont absentes dans les éditions des latinistes. « Quod per ingratitudinem non est a

Mts 661a, FEW 2, 976a « ‘neutraliser, (un effet) par un effet équivalent en sens inverse, dédommager’ seit 1546 ». TL 626, Gdf 2, 206a, DMF s.v. « compenser ».

**constitution** : ‘structure’. « Que a chascun animal est establiz tens de sa constitucion. Et que chascune constitucion a son sens. Et quel chose soit constitucion. » (141d, Ep.121 rubrique<sup>27</sup>). C’est DMF (s.v. « constitution ») qui l’accueille, en citant la traduction de Nicole Oresme. Mts 707b, FEW 2-2, 1984b, GdfC 9, 169c, manque dans TL.

**difficulté** : ‘caractère de ce qui est difficile’. « Finalment par ceste difficulté, elle tourne a tant que elle devient non partable. » (139b, Ep.118,17<sup>28</sup>). Mts 1034b, FEW 3, 74a « Daraus entlehnt mfr., nfr. *difficulté* », GdfC 9, 381a, TL 2, 1924, DMF s.v. « difficulté ».

**distant** : ‘éloigné’. « Aucun cours sont des choses distans et lointaines, des quels les membres encore sont desevees, si comme un ost, .i. pueple, .i. senat, c’est l’assemblee des anciens. » (118a, Ep.102,6<sup>29</sup>). DMF (s.v. « distant ») cite aussi la traduction de Tite-Live par Pierre Bersuire (1354-59). Mts 1045b, FEW 3, 99b « seit 14. jh », GdfC9, 395c, manque dans TL.

**pechier** : ‘commettre une faute’ ≠ pécher, commettre une pêche. « Nus ne pourra .i. ymage fere neis tant ait les couleurs appareillies s’il n’est certains et avant sachant de ce qu’il veult paindre. Pour ce pechons nous, que nous disposons trestous des parties de nostre vie, mes nus ne dispose ne ne delivre entierement de toute sa vie. » (61c, Ep.71,2<sup>30</sup>). DMF (s.v. « pécher ») cite Nicole Oresme. GdfC (10, 302c) cite pour ce sens Eustache Deschamps, ca.1370-1407. Mts 2529a, FEW 8, 98a, TL 7, 534.

**transformation** : ‘fait de se transformer’. « De diversseté de leçon et d’estude. Et comment nous devons les dis autri fere nos propres par transformation. » (80d, Ep.84 rubrique<sup>31</sup>). FEW 13-2, 203b signale « dp.1375 » Mts 3329a, GdfC 10, 799c. TL 10, 525, DMF s.v. « transformation ».

---

beneficiis cessandum de compensatione iniurie et beneficii. Quod nemo scit referre gratiam nisi sapiens. De bono gratitudinis et ingritudinis. » (Pal.lat.1538, 41d, transcrit par nous)

<sup>27</sup> « Quod omnibus animalibus sit constitutionis sue [=suae] tempus. Et quod omnibus constitutionibus suis sensus est et quid sit constituto. » (Pal.lat.1538, 76a)

<sup>28</sup> « novissime crescente hac difficultate insecabile inventum est. » (l’éd. de Reynolds, p. 506)

<sup>29</sup> « quaedam ex distantibus, quorum adhuc membra separata sunt, tamquam exercitus, populus, senatus. » (*ibid.*, p. 426)

<sup>30</sup> « Nemo, quamvis paratos habeat colores, similitudinem reddet, nisi iam constat quid velit pingere. Ideo peccamus quia de partibus vitae omnes deliberamus, de tota nemo deliberat. » (*ibid.*, p. 209)

<sup>31</sup> « De alternitate lectionis et stili. Et quomodo aliorum dicta per transformationem nostra facere debemus. » (Pal.lat.1538, 45a)

*Le livre de Politique d'Aristote* (1373) est souvent cité comme première attestation en moyen-français.

**inopinable** : 'imprévu'. « J'ai esté em peril de noier avant que je entrasse en mer et que je montasse en la nef. Je ne te dirai pas comment ce m'avint, que tu ne cuides que ce soit des choses inopinables et merveilleuses de stoiciens des queles nulle n'est fausse ne si merveilleuse comme elle semble a la premiere fois que on l'ot. » (85d, Ep.87,1<sup>32</sup>). Dans Gdf 4, 588, les sens d'« incroyable » et d'« imprévu », que les autres dictionnaires distinguent, sont regroupés dans une sous-entrée, et la première attestation n'est pas claire. Mts 1931a, FEW 4, 705b, TL 4, 1402, DMF s.v. « inopinable ».

### Latinismes

Comme on le voit, la plupart des mots cités ci-dessus sont les calques de mots latins. Si ce type de néologisme latinisant n'est intéressant que sur le plan chronologique, notre texte présente des exemples de calque qui conservent le sens de l'étymon (si l'on suppose que le traducteur a bien compris le latin de Sénèque et qu'il a tenté de le transposer en français) : il en découle qu'il ne faut pas les lire dans leur sens français usuel.

**charpir** : 'cueillir' (<CARPERE), non effiler. « Nous devons suivre la maniere des ez [=abeille] qui vont volant par ces prés, et charpissent ces floretes bones a fere miel, et puis après disposent et ordennent quanque elles ont aporté, et estuient par leur bresches. » (81a, Ep. 84,3<sup>33</sup>). Voyez OLD, s.v. « *carpo* », sens 1. Charmaine Lee cite ce mot comme un exemple de « faux ami »<sup>34</sup> (fr. *charpir* vs. it. *carpire*), en référence à son origine latine. Mts 563a, FEW 2, 401b, Gdf 2, 79a, TL 2, 281, DMF s.v. « charpir ».

**conscience** : 'connaissance partagée' (<CONSCIENTIA). « Aucuns sont qui racontent a touz ceuls qu'il encontrent ce que l'en ne doit mie dire fors que a son ami, et deschargent en chascune oreille ce qui lor ennuie et qu'il ne pueent tenir celé. Aucun par contraire sont qui redoutent neis la

---

<sup>32</sup> « Naufragium antequam navem ascenderem feci : quomodo acciderit, non adicio, ne et hoc putes inter Stoica paradoxa ponendum, quorum nullum esse falsum nec tam mirabile quam prima facie videtur » (l'éd. de Reynolds, pp. 302-303)

<sup>33</sup> « Apes, ut aiunt, debemus imitari, quae vagantur et flores ad mel faciendum idoneos carpunt, deinde quidquid attulere disponunt ac per favos digerunt et, ut Vergilius noster ait, liquentia mella stipant et dulci distendunt nectare cellas. » (*ibid.*, p. 285, le vers de Virgile est transcrit ici sans alinéa).

<sup>34</sup> Lee, *op.cit.*, p. 94.



conscience de leur très chiers amis, et s'il peussent il ne se fieroient en euls meismes. » (7c, Ep.3,4<sup>35</sup>). Mts 699a, FEW 2, 1059a, Gdf 9, 162a, TL 2, 720, DMF s.v. « conscience ». OLD s.v. « conscientia », sens 1.

**crever** : 'claquer' (<CREPARE), non 'éclater'. « La tempeste de mer menace avant que ele se lieve. Les edifices crievent et croissent avant qu'il chieent. » (119d, Ep.103,2<sup>36</sup>). Mts 796a, FEW 2-2, 1316b, Gdf 2, 731c, TL 2, 1044, DMF s.v. « crever », OLD s.v. « crepo », sens 1a.

**faindre** : 'façonner, modifier' (<FINGERE) non 'faire semblant de'. « Lieve toi tant seulement et hauce ton corage, et faing toi d'estre digne de herbergier dieu en toi. » (29b, Ep.31,11<sup>37</sup>). « Faing toi... » est une citation tirée de l'épopée de Virgile, qui confie à Évandre cette parole d'alliance adressée au héros. Ce dernier est enjoint de se montrer digne d'un dieu, non dans sa façon de paraître, mais dans la vérité profonde de son être. Mts 1516a, FEW 3, 553b, Gdf 3, 702, GdfC 9, 606, TL 3, 1686, DMF s.v. « feindre », OLD s.v. « fingo », sens 5.

**igal** : 'en nombre pair'. (<AEQUALIS). « Car la mort n'est pas si moiene et si indiferent comment qu'il ne puet chaloir se li hons a les cheveulz ygax ou non. » (78b, Ep.82,15<sup>38</sup>). Traduction de *par*. Mts 1961b (s.v. ivel), FEW 24, 212, Gdf 4, 619c, GdfC 9, 426, TL 4, 1291, DMF s.v. « égal », OLD s.v. « par » sens 4 (*divisible by two, even*), qui donne a.fr. *per* ('égal').

**égalité** : 'qualité de la surface plane (de la mer)' (<AEQUALITAS). « Et quant nous fumes tant avancié que petit me chaloit de l'aler avant, ou du tourner arriere, l'igalité de la mer qui deceu m'avoit tout premierement failli. » (43a, Ep. 53,2<sup>39</sup>). Ce sens n'est enregistré que par le FEW. En fait, il renvoie au *Dictionnaire de l'Académie française* (6<sup>e</sup> éd. en 1865). L'émergence éphémère de cette acception, au début du 14<sup>e</sup> siècle, trouve ainsi son attestation au 19<sup>e</sup> siècle. Mts 1962b (s.v. ivelté), FEW 24, 215b, Gdf 4, 622b, GdfC 9, 426b, TL 4, 1297, DMF s.v. « égalité », OLD s.v. « aequalitas », sens 5a.

---

<sup>35</sup> « Quidam quae tantum amicis committenda sunt obviis narrant, et in quaslibet aures quidquid illos urit exonerant; quidam rursus etiam carissimorum conscientiam reformidant et, si possent, ne sibi quidem credituri interius premunt omne secretum. » (1<sup>e</sup> éd. de Reynolds, p. 5).

<sup>36</sup> « Tempestas minatur antequam surgat, crepant aedificia antequam corruant » (*ibid.*, p. 433)

<sup>37</sup> « exsurge modo et te quoque dignum finge deo. » (*ibid.*, p. 91, depuis *et te* est le vers de Virgile, nous citons sans conserver la typographie de l'édition.)

<sup>38</sup> « Non enim sic mors indifferens est quomodo utrum capillos pares an inpaes habeas » (*ibid.*, p. 275. Dans le texte latin, *an inpaes* est suppléé.)

<sup>39</sup> « Cum iam eo processissem ut mea nihil interesset utrum irem an redirem, primum aequalitas illa quae me corruerat periiit » (*ibid.*, p. 140).

**(sans) loi** : ‘(sans) contrôle’ (<LEX) « A paines otroierai je aus avocas tele isneleté de parler qui retenir ne se puet et queurt sans loi et sans mesure. » (33d, Ep.40,8<sup>40</sup>). Dans le texte latin « (SINE) LEGE ». Mts 2097a, FEW 5, 291b, , Gdf 5, 11c, GdfC 10, 90c, TL 5, 582, DMF s.v. « loi 1 », OLD s.v. « lex » sens 4b.

**note** : ‘trait, marque’ (<NOTA). « La quele aucuns appellent theologie, aucuns caracterisme qui nous moustre et desclairer les signes et les notes de chascune vertu et de chascun vice, par les queles l’en connoisse les differences des choses qui se ressemblent. » (110a, Ep.95,65<sup>41</sup>). C’est le sens de l’étymon, et il n’apparaît pas dans les dictionnaires du français médiéval. Mts 2363, FEW 7, 196a, Gdf 5, 533c, GdfC 10, 210c, TL 6, 834, DMF s.v. « note », OLD s.v. « nota » sens 5c.

**philologie** : ‘commentaire, explication de texte’ (=PHILOLOGIA), par opposition à la philosophie. « Et ensint la philosophie est tournée en philologie<sup>42</sup>, c’est en estude de parler. » (126b, Ep. 108,23<sup>43</sup>). DMF s.v. « philologie » ‘amour des belles lettres et des arts libéraux’ en citant TLFi s.v. « philologie » (étymologie et histoire). La formule employée par le traducteur, « c’est en estude de parler », indique que la *philologie* désigne précisément un type d’étude. Les autres dictionnaires du français médiéval ne mentionnent pas ce mot. OLD cite ce passage de Sénèque en traduisant PHILOLOGIA par « learning as an academic exercise, erudition » (OLD s.v. « philologia »). FEW 8, 380b. Cf. TLFi s.v. *philologie*.

**senglouter** : ‘avoir le hoquet’, non ‘éclater en sanglot’ (<SINGULTUS). « Neis se par aventure aucun d’euls toust, ou esternue ou sengloute, si n’eschapera il ja d’estre batuz. Et le comperent chierement s’il derompent la sillence par aucune vois : toute la nuit sont en estant nu et geun. » (37c, Ep.47,3<sup>44</sup>). Voir GdfC, X660b, qui connaît ce sens. Mts 3055a, FEW 11, 646b, 7, 307a, TL 9, 151, DMF s.v. « sangloter ». Dans le ms. E, « se gloute ».

**sentence** : « vote, suffrage » (=SENTENTIA). « Se tu avras plus de sentences por la pour que por

<sup>40</sup> « Vix oratori permiserim talem dicendi velocitatem inrevocabilem ac sine lege vadentem » (*ibid*, p. 106).

<sup>41</sup> « hanc Posidonius ‘ethologian’ vocat, quidam ‘characterismon’ appellant, signa cuiusque virtutis ac vitii et notas reddentem, quibus inter se similia discriminentur. » (*ibid*, p. 398)

<sup>42</sup> Mss « philogie » correspond probablement à l’haplographie de « philologie ». Si le traducteur a écrit « philogie » de manière intentionnelle, c’est sans doute un hapax. En tout cas, le sens est évident : c’est bien l’« estude de parler ».

<sup>43</sup> « Itaque quae philosophia fuit facta philologia est. » (éd. de Reynolds, p. 456)

<sup>44</sup> « ne fortuita quidem verberibus excepta sunt, tussis, sternumenta, singultus ; magno malo ulla voce interpellatum silentium luitur ; nocte tota iciuni mutique perstant. » (*ibid*, p. 120)

l'esperance, noientmoins encline toi a esperance et ne te trouble ne angoisse et pense en ton cuer que la greignor partie de la gent se debat et se tormente sans cause de mal que ele ait en present, et sans certaineté de mal qui a venir soit. » (14b, Ep.13,13<sup>45</sup>). Le sens de la traduction peut être explicité ainsi : « même si tu accordes ton suffrage à la peur plutôt qu'à l'espérance (= si la peur te semble devoir l'emporter sur l'espérance. Version originale : *si habebit sententias metus*), néanmoins tiens-toi à l'espérance... ». L'étymon latin couvrait un champ sémantique plus large que son dérivé français, qui n'en retient pas le sens prégnant ; cependant, notre traducteur calque son emploi du substantif *sentence* sur les usages de SENTENTIA en latin. Mts 3102b, FEW 11, 465b, GdfC 10, 662, TL 9, 471, DMF s.v. « sentence 1 », OLD s.v. « sententia » sens 4a.

**translacion** : 'métaphore'. « pour quoi en aucun aage l'en usoit franchement la force de translacion ? » (132c, Ep.114,1<sup>46</sup>). FEW 13,2 209b cite Malherbe pour ce sens du mot, tandis que DMF (s.v. « translation ») en fait remonter la valeur rhétorique à une traduction française du troisième quart du 15<sup>e</sup> siècle : celle du *Compendium theologicæ Veritatis* par Hugues Ripelin. Mts 3330b, GdfC 10, 800c, TL 10, 529, OLD s.v. « translatio » sens 3a.

Cette traduction de Sénèque présente aussi ce que Frédéric Duval appelle un « anachronisme »<sup>47</sup> sémantique.

**chevalerie** : 'art militaire'. « Tu vois que Scevola qui ne fu phylosofes, ne endoctrinez contre la mort, ne contre les douleurs, mes tant seulement par bone discipline de chevalerie, se condempna et prist venjance de soi meismes, pour ce qu'il avoit failli a son enemï occirre, et tint tant sa main dedens le feu, que tote fu arsse, et que son anemi meismes commanda le feu oster. » (22d, Ep.24,5<sup>48</sup>). Le traducteur écrit « discipline de chelaverie » pour « militari tantum robore instructum »<sup>49</sup>, chez Sénèque. Or Scevola n'est pas un chevalier mais un combattant invincible. Mts 583a enregistre

---

<sup>45</sup> « Si plures habebit sententias metus, nihilominus in hanc partem potius inclina et perturbare te desine ac subinde hoc in animo volve, maiorem partem mortalium, cum illi nec sit quicquam mali nec pro certo futurum sit, aestuare ac discurrere. » (*ibid*, pp. 32-33)

<sup>46</sup> « quare aliqua aetas fuerit quae translationis iure uteretur inverecunde. » (*ibid*, p. 480)

<sup>47</sup> Frédéric Duval, « Quels passés pour quel Moyen Âge ? », in *Traductions médiévales : Cinq siècles de traductions en français au Moyen Âge (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles). Étude et Répertoire*, Claudio Galderisi (dir.), vol. 1 *De la translatio studii à l'étude de la translatio*, Brepols, 2011, p. 77. Duval donne en exemple « prevost » pour PRAETOR.

<sup>48</sup> « Mucius ignibus manum inposuit. Acerbum est uri : quanto acerbius si id te faciente patiaris ! Vides hominem non eruditum nec ullis praeceptis contra mortem aut dolorem subornatum, militari tantum robore instructum, poenas a se inriti conatus exigentem ; spectator destillantibus in hostili foculo dexterarum stetit nec ante removit nudis ossibus fluentem manum quam ignis illi ab hoste subductus est. » (l'éd. de Reynolds, p. 67)

<sup>49</sup> *Idem*.

aussi le sens d'« art militaire ». FEW 2-1, 4a, Gdf 2, 110b, GdfC 9, 73, TL 2, 359, DMF s.v. « chevalerie ».

Ce phénomène n'est pas exceptionnel dans la traduction d'une œuvre classique qui contient des « mots de civilisation »<sup>50</sup>. Plus notable est la propension de notre traducteur à recourir à un lexique connoté par son usage contemporain dans le cadre de l'institution ecclésiastique. Ignorant le risque d'anachronisme, il s'en tient à son sens étymologique :

**breviaire** : 'abrégé, sommaire'. « Mes garde que l'oraison ordinaire ne soit plus profitable que ces 'breviaries', que tu demandes, le quel en autre tens se soloit appeler 'sommaire'. » (32d, Ep.39,1<sup>51</sup>). Dans l'original de Sénèque, on trouve bien le mot BREVIARIUM<sup>52</sup>, mais dépourvu bien entendu de toute référence à la prière chrétienne : le terme d'« oraison » ne revêt ici que le sens de « parole ». Mts 455a, FEW 1, 520a, GdfC 8, 372c, TL 1138, DMF s.v. « bréviaire », OLD s.v. « breuiarium ».

Ce phénomène ne concerne pas seulement les termes ecclésiastiques, il s'applique aussi à d'autres champs sémantiques qui présentent un décalage entre les réalités contemporaines de l'époque de la traduction et celles de l'époque de Sénèque. Il arrive cependant que certains emplois soient en adéquation avec les usages du latin médiéval :

**luxure**<sup>53</sup> : 'luxure' (=lat. médiéval LUXURIA) « Adonc le corage met hors tout ce qu'il tenoit celé ou par pour ou par vergoigne, adonc semont il la luxure, adonc esmuet il son courrous encontre celz qui li ont forfet. » (11d, Ep.10,2<sup>54</sup>). Dans le latin classique, LUXURIA signifie 'excès' ou 'luxe', sans connotation nécessairement charnelle. Au Moyen Âge, toutefois, le terme recouvre le sens de 'luxure'<sup>55</sup>, que les dictionnaires du français identifient exclusivement au domaine charnel.

---

<sup>50</sup> Duval, *op.cit.*, p. 77.

<sup>51</sup> « sed vide ne plus profutura sit ratio ordinaria quam haec quae nunc vulgo breuiarium dicitur, olim cum latine loqueremur summarium vocabatur. » (l'éd. de Reynolds, pp. 102-103)

<sup>52</sup> L'étymon que pose FEW est le latin de l'Église, par exemple s.v. BREVIARIUM traduit en « gebetbuch [*sic*] ».

<sup>53</sup> Sur les mots « luxure » et « luxurieux », et « conscience » (ci-dessus), voir notre article, « La traduction française médiévale des *Lettres à Lucilius* de Sénèque », *Études de Langue et Littérature Françaises* 50, Société des études de langue et littérature françaises de l'Université de Kyoto, 2019, pp. 109-112. La thèse que nous avançons alors sur la nature « erronée » de ce double emploi ne nous paraît plus valide.

<sup>54</sup> En latin « tunc quidquid aut metu ut pudore celabat animus exponit, tunc audaciam acuit, libidinem iririt, iracundiam instigat. » (l'éd. de Reynolds, p. 23)

<sup>55</sup> Du Cange *et al.*, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, éd. augmenté par Niort, L. Favre, 1883-1887, t. 5, s.v. « luxuria » (<http://ducange.enc.sorbonne.fr/LUXURIA> [dernier accès 2/8/2022]), J. F. Niermeyer, *Mediae latinitatis lexicon minus*, Brill, 1997, s.v. « luxuria ».

David Trotter, dans le glossaire de son *Traictier de Cyurgie*, désigne par la luxure l'« activité charnelle »<sup>56</sup>. Si l'on adopte cette acception française, la traduction demeure fidèle à ce qu'écrit Sénèque : « semont la luxure » est la traduction de « libidinem inriat » (luxure = LIBIDO). Le dérivé « luxurieux » relève d'un cas de figure similaire. Mts 2117b, FEW 5 ,480b, GdfC 10, 101b, TL 5, 743, DMF s.v. « luxure », OLD s.v. « luxuria ».

Mais le mot « luxure » peut s'employer aussi dans le sens du latin classique, soit

**luxure** : 'luxe' (=lat.classique LUXURIA). « Un exemple de luxure ou d'avarice fet assés de mal. L'omme qui converse avec .i. delié a petit devient mol et deslié. Le voisin riche nos esmuet a couvoitise. Le mauves compaignon enteiche le bon et le simple de sa mavestie. » (9c, Ep.7,7<sup>57</sup>). Ici, la luxure forme avec l'avarice un couple de vices antithétiques, qui décrivent des pratiques de dépense extrêmes et polarisées, mais également sources d'un mal incurable pour l'esprit. Le commentaire du FEW (5, 481a) indique que Malherbe emploie *luxure* au sens de 'luxe', mais reconnaît qu'il est difficile de juger si cela résulte d'un latinisme délibéré, ou d'une confusion entre les deux notions.

Cet usage du mot révèle, de la part du traducteur, une connaissance du latin médiéval et classique qui le rendait familier de la formation du mot.

### Régionalismes et néologismes

Comme cette traduction est issue géographiquement de l'Italie, il est dans l'ordre des choses que l'on y trouve un certain nombre de mots et d'usages italiens<sup>58</sup>. Une partie d'entre eux est notée « francoit. » (franco-italien) par Mts. D'autres ne sont pas répertoriés dans les dictionnaires du français. Formisano et Lee ont établi leur inventaire des italianismes<sup>59</sup> : à titre d'exemples, *masserice* 'bagage, mobilier', *fortune* avec sens de 'tempête', *vergoigneus*<sup>60</sup> 'pudique' (it.

---

<sup>56</sup> *Albucasis : Traictier de Cyurgie. Édition de la traduction en ancien français de la Chirurgie d'Abu'l Qasim Halaf Ibn 'Abbas al-Zahrawi du manuscrit BNF, français 1318*, David Trotter (éd.), Niemeyer, 2005, p. 264.

<sup>57</sup> « Unum exemplum luxuriae aut avaritiae multum mali facit : convictor delicatus paulatim enervat et mollit, vicinus dives cupiditatem inriat, malignus comes quamvis candido et simplici rubiginem suam adfricuit » (l'éd. de Reynolds, p. 13).

<sup>58</sup> L'« italianisme » n'est pas un concept bien tranché (Cf. Fabio Zinelli, *op. cit.*, pp. 207-268). Notre définition ici s'applique aux mots/usages qui s'écartent du français standard et se rapprochent au contraire de l'italien standard (la notion *standard* posant, il est vrai, d'autres problèmes, qu'il n'est pas le lieu de traiter ici).

<sup>59</sup> Formisano et Lee, *op. cit.*, pp. 135-139, nomment plus de vingt cas comme l'italianisme. Dans son article en 2015 Lee traite ce même sujet (*op. cit.*, p. 94), mais ici ne sont repris que ces 9 exemples.

<sup>60</sup> La forme dans le ms. C est toujours « vergoigneus ».

vergognoso)<sup>61</sup>, *maisoncele* (l'usage du suffixe diminutif)<sup>62</sup> ; le choix de *clamer*, dont la forme est proche de l'italien *chiamare*, au lieu de *appeler*<sup>63</sup> ; les « faux amis » *espessement* 'souvent' (it. *spesso*)<sup>64</sup>, *bouter* 'jeter' (it. *buttare*), *charpir* (voir ci-dessus), *enging* (it. *ingegno*)<sup>65</sup>. Nous allons ajouter à cette liste quelques mots qui leur ont échappé.

**coche, coche de mer** : 'huître ? une sorte de fruit de mer'. « Ne cuides tu pas que les coches de mer et les oistres qui sont encaissiees de booe et ont la char tres fade et limonneuse ne nuisent au cors ? » (107a, Ep.95,25<sup>66</sup>). Cf. it. *coccia marina*. Battaglia cite pour ce sens (= *istorica*), *Storia di S. Silvestro* du 14<sup>e</sup> siècle<sup>67</sup>. Voir aussi TLIO s.v. *coccia* <lat. \*COCCIA ? *Dizionario etimologico italiano* explique que COCCIA est « derivato dall'incontro di *cochlea* con *coccum* »<sup>68</sup>. Cf. FEW 2, 823b. *cocum* II, 3 « coque 'coquille (de l'huître)' », mais ce mot n'est attesté, d'après Wartburg, qu'à partir du 16<sup>e</sup> siècle. Ce n'est pas « coche » (bateau) <CAUDICA.

**espés**: « souvent ». « Je ne vueil que tu mues lieu, ne que tu passes d'un lieu en autre, premierement pour ce que muement si espés appartient a corage non ferme. » (59b, Ep.69,1<sup>69</sup>). Cf. it. *spesso*. Ce sens est absent des dictionnaires. Mts 1389a, FEW 12, 198a, GdfC 9, 542, TL 3, 1196, DMF s.v. « épais ».

**foix** : 'embouchure'. « Les grans rivieres passent parmi vos terre et les grans flueves qui les grans contrees soloient departir et finer, sont vostres, de la fontaine jusques a la foix. » (89d, Ep.89,20<sup>70</sup>).

<sup>61</sup> Est-ce vraiment italianisme ? Ce mot est connu aussi dans des œuvres non italiennes (v. TL s.v. « *vergoignos* »), alors que « vergogneux » n'est pas commun dans le français d'aujourd'hui.

<sup>62</sup> « mesoncele » dans le ms. C.

<sup>63</sup> Formisano et Lee, *op.cit.*, p. 136. Ce constat ne nous semble pas probant néanmoins. En effet, *appeler* est beaucoup plus courant que *clamer* (au moins dans le ms. C d'origine italienne).

<sup>64</sup> Dans notre texte, « Nule chose est qui tant de damage ne si grant empeechement face a la santé come *espessement et souvent* changier les medecines. » (7a11, Ep.2,3). Cet usage n'est pas tout à fait inconnu en français, v. FEW 12, 199a, mfr. *espessement*.

<sup>65</sup> Nous ne comprenons pas pourquoi ce mot est cité parmi les italianismes. Formisano et Lee expliquent que ce sens n'est pas le sens premier en français (*op.cit.*, p. 136), mais cela n'implique pas nécessairement un italianisme.

<sup>66</sup> « *illa ostrea, inertissimam carnem caeno saginatam, nihil existimas limosae gravitatis inferre ?* » (l'éd. de Reynolds, p. 388)

<sup>67</sup> Salvatore Battaglia, *Grande dizionario della lingua italiana*, 21 vol. et 2 suppléments, UTET, 1961-2009. Ici, t. 3, p. 242a, s.v. *coccia* sens 3.

<sup>68</sup> Carlo Battisti e Giovanni Alessio, *Dizionario etimologico italiano*, vol. 2, G. Barbèra editore, 1951, p. 992b.

<sup>69</sup> « *Mutare te loca et aliunde alio transilire nolo, primum quia tam frequens migratio instabilis animi est* » (l'éd. de Reynolds, p. 201)

<sup>70</sup> « *Inlustrum fluminum per privatum decursus est et amnes magni magnarumque gentium termini usque ad ostium a fonte vestri sunt.* » (*ibid.*, p. 330)

Le Mts (1575b s.v « föiz ») cite Marco Polo, *Le deviselement du monde* (ca. 1305), une référence plus ancienne que notre texte. FEW 3, 439. Cf. ital. *foce*. TLIO s.v. « foce » sens 1.

**maronerie** : ‘art de navigation’. « Ce que vous proposés est faus, ce dient il, car nous veons que uns hons de très humble condicion, savra bien d’art de gramaire ou de medecine ou de maronerie. » (86c, Ep.87,15<sup>71</sup>). Cf. it. *marineria*. Inconnu des dictionnaires, mais le sens est évident.

**proferir** : ‘offrir’. « Aussi ceste isneleté de parler n’est a soi, ne a celui, ne en baillie de celui qui parole, ne ne couvient pas a phylosophye, la quele doit les paroles asseoir et nes doit pas giter, ains les doit petit et petit proferir. » (33c, Ep.40,7<sup>72</sup>). *L’Entrée d’Espagne*, une chanson de geste franco-italienne, est citée par le Mts 2717. Du même étymon « PROFERRE », que « proférer » (prononcer à haute voix). Cf. it. prof(f)erir. Le copiste du ms. D n’a pas compris (?) le mot *proferir* et a écrit « profiter ». Dans le texte latin, on lit le mot PONERE. FEW 9, 428a. Gdf 6, 290a (s.v. porferir), TL 7, 1952.

**revoute** : ‘courbure du golfe’. « En quelconques lieu la rievriere de la mer se tordra, et fera aucune revoute, iluec tantost ferés habitacles fonder. » (89d, Ep.89,21<sup>73</sup>). Il ne s’agit pas de rébellion. Cf. it. *rivolta* (=arco). FEW 10, 366a, Gdf 10, 573c.

Il y a aussi quelques mots que Mts classe parmi les régionalismes.

**hable** : ‘capable, agile’. « nous appareille non pas a soi, mes au lieu ouquel nous somes hors mis, quant nous somes hables et souffisans a trere l’esperit, et a vivre en apert. » (119a, Ep.102,23<sup>74</sup>). Mts (15a) note que cet usage est propre à la Picardie et à la Wallonie. FEW 4, 365b.

**palesement** : ‘ouvertement’. « Ce confesse il de plain, et le dit palesement que sa parleure n’est pas longuement traitiee ne esforciee, mes est tele que en vis le puet l’en croire. » (115d, Ep.100,2<sup>75</sup>).

---

<sup>71</sup> « ‘Falsum est’ inquiunt ‘quod proponitis ; nam et in grammaticae et in arte medendi aut gubernandi videmus bona humillimis quibusque contingere.’ » (*ibid.*, p. 306)

<sup>72</sup> « sic ista dicendi celeritas nec in sua potestate est nec satis decora philosophiae, quae ponere debet verba, non proicere, et pedetemptim procedere. » (*ibid.*, p. 106)

<sup>73</sup> « Ubicumque scatebunt aquarum calentium venae, ibi nova deversoria luxuriae excitabuntur. » (*ibid.*, p. 330)

<sup>74</sup> « praeparat non sibi sed illi loco in quem videmur emitti iam idonei spiritum trahere et in aperto durare » (*ibid.*, p. 430).

<sup>75</sup> « Illud plane fatetur et praefert, non esse tractatam nec diu tortam. Sed ita, ut vis, esse credamus » (*ibid.*, p. 418).

Mts (2460a) note qu'il s'agit d'un mot du Sud, que l'on peut considérer comme un italianisme. Cf. it. *palesemente*. En effet, Mts étiquette sa forme adjectivale comme franco-italienne (2460a, s.v. « palais ») FEW 7, 485b, Gdf 5 702c-703a, TL manque (cf. 7, 89 « a palais » *offenkundig*), DMF s.v. « palaisement ». FEW note afr. « palesement » hapax.

Le traducteur a introduit de nouveaux mots en combinant un radical connu et un suffixe commun.

**comprehendable** : 'compréhensible'. « Car se nous donnons commandemens a chascune chose par soi, c'est oeuvre non comprehendable. » (100b, Ep.94,14<sup>76</sup>). Verbe *comprehender* + suffixe servant à former des adjectifs qui expriment une possibilité : *-able*. Cette forme n'est pas connue en domaine d'oïl, mais selon FEW (2, 989a), elle est attestée en ancien occitan.

**desireusement** : 'avec désir'. « Car elles menjuent plus desireusement, et l'uevre de nature qui a engendrer appartient ne leur grieve tant comme a l'ome. » (66d, Ep.74,15<sup>77</sup>) Adjectif *desireus* + suffixe servant à former des adverbes : *-ment*. Pour ce mot, Mts (953a) cite le *Roman de Guillaume d'Orange* en prose (milieu 15<sup>e</sup> siècle), dont l'éditeur note « Adverbe non attesté »<sup>78</sup> dans son glossaire.

**desputeusement** : 'en manière de dispute'. « Se aucune chose est dite asprement encontre la mort, ou desputeusement encontre fortune, tantost delite a l'ome fere ce que il oit. » (125a, Ep.108,7<sup>79</sup>). Nom *despute* + *-eus* suffixe de l'adjectif + *-ment* suffixe adverbial. Inconnu des dictionnaires.

**duite** : 'action de conduire'. « Ce sont ceuls qui par force se pueent contraindre et adrecier a bien fere, qui ont mestier non tant seulement de duite, mes d'aide, et, au voir dire, de force. » (42b, Ep.52,4<sup>80</sup>). Dans le texte latin DUCE (ablatif de DUX). Les mss. BDE « duire » Inconnu des dictionnaires.

**fruitable** : '*fertile, qui procure le fruit*'. « En la contree de Lice a .i. lieu, que la gent du païs appellent Ephestion, ou la terre est perciee en pluseurs lieux, et en ist feu, qui ne fet dommage a nulle chose

---

<sup>76</sup> « Praeterea si praecepta singulis damus, incomprehensibile opus est » (*ibid.*, p. 367).

<sup>77</sup> « Illa cibo avidius utuntur, venere non aequae fatigantur ; virium illis maior est et aequabilior firmitas » (*ibid.*, p. 227).

<sup>78</sup> *Le Roman de Guillaume d'Orange*, Madeleine Tyssens et al. (éd.), tome 3, Honoré Champion, 2006, p. 74.

<sup>79</sup> « Si quid acriter contra mortem dictum est, si quid contra fortunam contumaciter, iuvat protinus quae audias facere. » (l'éd. de Reynolds, p. 452)

<sup>80</sup> « qui cogi ad rectum compellique possunt, quibus non duce tantum opus sit sed adiutore et, ut ita dicam, coactore » (*ibid.*, p. 136).



vivant, ne qui ilec entour n'aille, et ainssi la terre, herbeuse et fruitable, giete tant seulement flambe reluisant sans autre mal fere. » (74a, Ep.79,3<sup>81</sup>). Traduction de « laeta » ? Composition de *fruit* + suffixe *-able*. Inconnu des dictionnaires.

### Conclusion

Dans cet article, nous avons noté approximativement quinze pour cent des mots relevés par nous. L'aperçu sommaire que nous venons de donner aura montré, en tout état de cause, que la traduction française des *Lettres* offre une richesse lexicale digne de la plus grande attention. La conclusion n'est que provisoire, bien entendu, et une vaste matière reste à défricher par un lexicologue expérimenté. Le projet d'édition du texte intégral que nous avons mis en chantier y apportera sa modeste contribution.

[Cet article est le fruit d'une recherche rendue possible par une subvention de la JSPS Grants-in-Aid for Scientific Research (JSPS KAKENHI Grant number JP21J12269)]

---

<sup>81</sup> « In Lycia regio notissima est (Hephaestion incolae vocant), foratum pluribus locis solum, quod sine ullo nascentium damno ignis innoxius circumit. Laeta itaque regio est et herbida nihil flammis adurentibus sed tantum vi remissa ac languida refulgentibus. » (*ibid.*, p. 257)